

Le Grenelle Environnement

Le processus

Loi Grenelle I

Loi Grenelle II

La territorialisation du grenelle

La circulaire du 23 mars 2009

Le 26/11/09 – DREAL – Picardie
Promotion du
Développement durable



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Le Grenelle : les repères

<http://www.legrenelle-environnement.fr/grenelle-environnement/>



Bref retour sur un processus inédit ...

Un processus de concertation inédit :

Association de 5 collèges (Etat, élus, syndicats de salariés, représentants des employeurs, ONG environnementales), une nouvelle forme de gouvernance qui irriguera tous les processus de concertation à venir !

Une mobilisation sans précédent pour le DD :

- plusieurs centaines de propositions issues des travaux de l'été 2007
- 19 réunions en région avec plus de 16900 participants
- 8 forums Internet, 72000 visites, plus de 11000 contributions
- des débats à l'Assemblée le 3/10 et au Sénat le 4/10/2007
- 31 conseils et comités d'organismes consultés...

Conclusions des 6 groupes de travail et des 4 tables rondes : définition de 268 engagements précis, fin 2007, endossés par le Président de la République

Bref retour sur un processus inédit ...

34 missions ou comités opérationnels
ont réuni plus d'un millier de personnes pour proposer les mesures de mise en oeuvre des 268 engagements

résultat : un ensemble cohérent et riche

- de décisions prises
- de travaux en cours
- de propositions législatives :
 - de loi de programme (Grenelle 1),
 - de loi de transition environnementale (Grenelle 2),
 - de loi de finances (LFI & LFR)
- d'avancées européennes dans le cadre de la Présidence Française de l'Union Européenne

loi de programme Grenelle I

- le texte reprend fidèlement à travers 50 articles les engagements du Grenelle
- adopté le 21 octobre 2008 en première lecture par l'Assemblée Nationale (526 votes pour et 4 votes contre) : un consensus et une appropriation exceptionnels
- 390 amendements acceptés sur les 2200 amendements déposés : ces amendements ont précisé les engagements, les ont complétés et, en plusieurs points, renforcés.
- Adoption finale au sénat le 1er juillet 2009 en 2ème lecture (avec 2 amendements)

Loi du 3 août 2009

Fixe les objectifs (chiffrés) et propose un cadre d'action, une gouvernance et des instruments et mesures renouvelés

Loi de programme Grenelle I

Lutte contre le changement climatique

Bâtiments

Faire du bâtiment le chantier n°1 dans le cadre de la lutte contre le changement climatique

Urbanisme

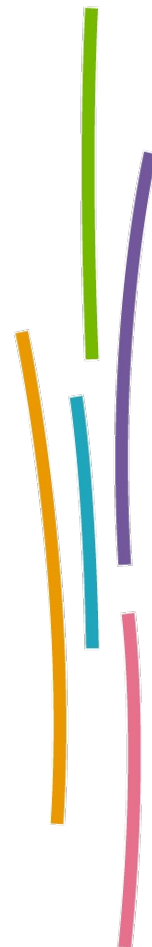
Harmoniser les documents d'orientation et de planification notamment établis au niveau de l'agglomération

Transports

Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici 2020 et réduire la dépendance de ce secteur aux hydrocarbures

Énergie

Contribuer à l'objectif de réduction drastique des émissions de gaz à effets de serre



Loi de programme Grenelle I

Biodiversité

Maintenir et développer la biodiversité (lutter contre la perte de biodiversité)

Eau

Atteindre ou conserver d'ici 2015 le bon état écologique ou le bon potentiel pour l'ensemble des masses d'eau, tant continentales que marines

Agriculture

Inciter et accélérer la transformation de l'agriculture

Recherche

Un effort national de recherche en faveur du développement durable



Loi de programme Grenelle I

Prévention des risques pour l'environnement et la santé

Prendre en compte la politique environnementale comme une composante de la politique de santé

Les déchets

Renforcer la politique de réduction des déchets

État exemplaire

Des achats publics respectueux de l'environnement

Des mesures en faveur du développement durable

Gouvernance, information et formation

Mettre en place de nouvelles formes de gouvernance, mieux informer le public et généraliser la formation au développement durable

Disposition propre à l'Outre mer

Faire des territoires français d'Outre-mer des territoires d'excellence environnementale



Le projet de loi « Grenelle II »

Projet de loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2)

Texte soumis à la délibération du conseil des ministres

Traduction juridique du grenelle 1 : Modification des codes de l'environnement, de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation, rural, forestier, de la santé publique, général des collectivités territoriales, du tourisme, du patrimoine, du commerce, de la consommation, de la route, de la voirie routière, du domaine public fluvial et de la navigation intérieure, des ports maritimes, de l'aviation civile ...

Modification des lois

Adoption par le sénat du projet de loi du Grenelle 2 (8/10/09)

Le projet de loi « Grenelle II »

6 grands chapitres et 104 articles

Habitat et urbanisme

Renforcement de l'exigence de diagnostic de performance énergétique

Renforcement du code de l'urbanisme en tant qu'outil pour développer durablement les territoires



Le projet de loi « Grenelle II »

Transports

Adaptation des dispositions actuelles en privilégiant les modes de transport durables (réduction des nuisances)

Développement des transports collectifs urbains et péri-urbains

Péages autoroutiers en fonction des émissions de gaz à effet de serre des camions de transport de marchandises....



Le projet de loi « Grenelle II »

Énergie - climat

Schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie élaborés par le préfet de région et le président du conseil régional

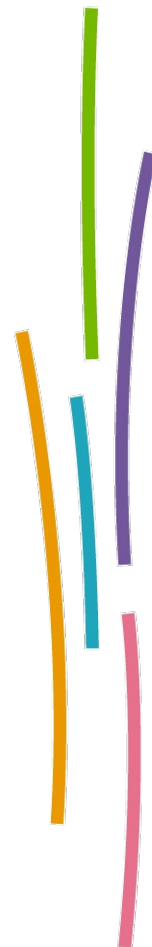
Plan climat territoriaux obligatoires pour les régions, départements communautés urbaines et communes ... de + de 50 000 habitants

(Atténuation, adaptation et évaluation)

Bilan des émissions directes de GES pour les personnes employant + de 500 personnes

Augmenter la durée de concession des réseaux de chaleur

Simplifier les procédures pour les concessions hydroélectriques



Le projet de loi « Grenelle II »

Biodiversité

- Instauration de la notion de continuité écologique des territoires par la création d'une Trame Verte pour les espaces terrestres et Bleue pour les milieux aquatiques
- Instauration d'une certification de qualité environnementale des exploitations agricoles
- Renforcement de la protection des zones humides et de la qualité des eaux (achat de zones humides par les agences de l'eau)
- Généralisation des bandes enherbées le long des cours d'eau

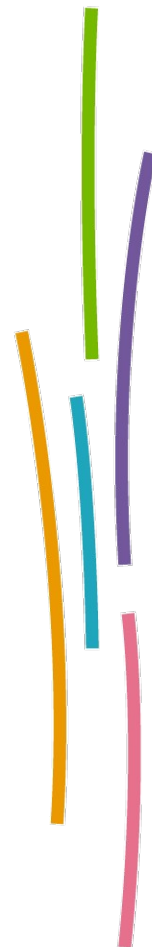


Le projet de loi « Grenelle II »

Santé, environnement et gestion des déchets

Renforcement des dispositifs de protection des habitants face aux diverses nuisances sonores, radioélectriques, lumineuses et les dispositifs de suivi de la qualité de l'air.

Encadrement plus important des circuits de valorisation et d'éliminations des déchets (mise en place d'une filière de récupération et de traitement spécifique des seringues...)



Le projet de loi « Grenelle II »

Gouvernance et information

Obligation d'un bilan d'émission de gaz à effet de serre pour les grandes entités publiques ou privées

Compléments des dispositifs de responsabilité environnementale des entreprises

Obligation à terme d'information des consommateurs sur le bilan d'émissions de GES relatif aux produits mis sur le marché

Concertation élargie avant toutes décisions publiques dès qu'un impact significatif sur l'environnement est en jeu.

Simplification et unification des procédures d'étude d'impact et d'enquête publique pour les décisions publiques.

- enquête à finalité environnementale régie par le code de l'environnement

- enquête d'utilité publique régie par le code de l'expropriation

Obligation pour les régions d'élaborer des schémas territoriaux du climat, de l'air et de l'énergie, notamment pour améliorer la qualité de l'air et évaluer leurs potentiels d'énergies renouvelables

Loi de finances 2009 et LFR 2008

Pour mémoire, des projets fortement « grenellisés » :

- verdissement du prêt à taux zéro et du crédit d'impôt TEPA
- mise en place d'un éco-prêt à taux zéro pour les travaux de rénovation lourde
- aménagement du crédit d'impôt développement durable.
- extension de la possibilité d'exonération de TFPB aux logements « anciens » (construits jusqu'à fin 2009) « économes en énergie »
- ajustement de la taxe à l'essieu et mise en place de la taxe kilométrique poids lourds
- annualisation du malus automobile pour les voitures émettant plus de 250 g CO2/km
- réduction de la taxe professionnelle pour les véhicules électriques
- mise en place d'une possibilité d'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les parcelles cultivées en agriculture biologique
- augmentation du plafond du crédit d'impôt à l'agriculture biologique
- augmentation de la redevance pour pollution diffuse
- extension du champ de la TGAP air aux émissions de particules fines
- augmentation des taux de la TGAP sur le stockage des déchets et création d'une composante sur l'incinération

loi de finances 2009

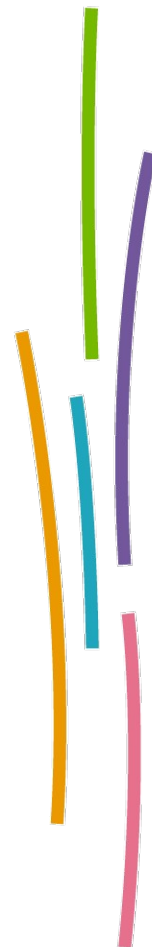
le budget 2009 finance des actions majeures, immédiates et concrètes dans le cadre des priorités suivantes :

- **la rénovation thermique des logements et la construction neuve,**
- **la relance des transports alternatifs à la route,**
- **le développement des énergies renouvelables,**
- **la promotion de l'agriculture durable,**
- **la prévention des déchets,**
- **la protection de la biodiversité et des milieux aquatiques,**
- ...



PFUE : Paquet Energie Climat

- Révision du système communautaire d'échange de quotas d'émission de GES
- baisse de 20% des émissions de GES d'ici 2020
- 20% d'ENR dans la consommation finale d'ici 2020
- 20% d'économies d'énergie en 2020
- ...(x3 fois 20)
- négociations ardues en particulier sur la mise aux enchères des quotas



PFUE : Paquet Consommation et Production durables

- approche renforcée sur l'éco-conception (énergie et autres impacts)
- révision et relance de l'éco-label européen et maintien de la certification par tierce partie
- marchés publics écologiques (accueil favorable d'objectifs forts)
- incitations financières (mention explicite des termes « bonus-malus »)
- contenu carbone des produits et bilans carbone des organisations (demande de méthodologies communes)
- prise en compte des aspects sociaux...



Le Grenelle en action

Circulaire du 23 mars 2009 relative à la territorialisation du Grenelle de l'Environnement

circulaire du MEEDDAT (signée par le ministre d'État et ses 4 secrétaires d'État)

Adressée aux :

**Préfets de région et de département
DREAL et DDEA (DDE)**



La Composition de la circulaire

Au total 59 pages

Circulaire (4 p)

Deux annexes :

Annexe 1 : La territorialisation du Grenelle (12 p)

Annexe 2 : Liste des fiches Thématiques (1p)

16 fiches (43 p)

rénovation thermique des bâtiments existants, rénovation des bâtiments publics, transport, transport aérien, énergies renouvelables, planification climat – air - énergie, urbanisme, biodiversité et milieux naturels, déchets, prévention des risques santé environnement, risque naturel en outre-mer, planification territoriale, évaluation environnementale, gouvernance, ville durable, convention « engagements Grenelle »

Le contenu de la circulaire

Action nécessaire et urgente : *composantes essentielles du plan de relance*

Actions à mener en matière :

Économie d'énergie dans le bâtiment

Développement des énergies renouvelables

Déploiement des infrastructures à faible impact sur l'environnement

Soutien aux éco-technologies ou aux activités d'économies de matières premières et de recyclage des déchets

Politiques qui doivent être le plus rapidement possible visibles sur les territoires :

Mobilisation des services de l'Etat pour la mise en œuvre des principes et priorités du Grenelle

Des premières échéances rapides

Année 2009 :

Lancement d'audits énergétiques pour les bâtiments publics de l'Etat

Une opération par département pour un CPE

Une opération signée de réhabilitation thermique de bâtiments par un organisme HLM

Profil environnemental régional à actualiser

Élaboration des premières propositions opérationnelles pour la déclinaison de la SNB

Définition des ZNIEFF terrestres de 2ème Génération et des ZNIEFF marines

et toute une série d'actions

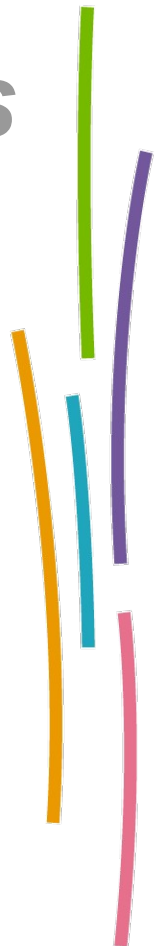


Schéma de travail pour la Picardie

Document de travail

Gouvernance
Evaluation environnementale
Conventions « engagements Grenelle »

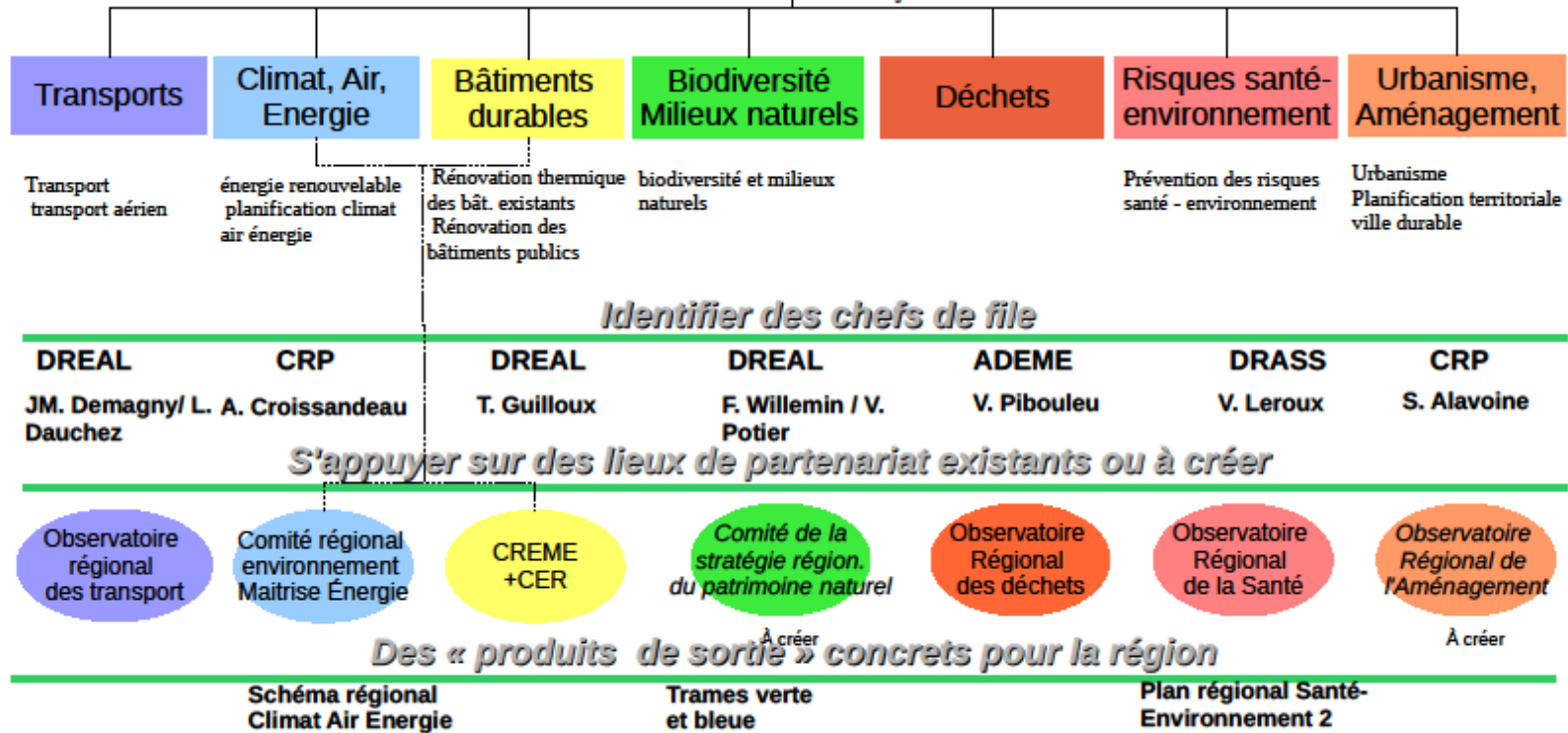
Comité de pilotage régional

Représentants de l'État (8)
Préfecture de région, DREAL (secrétariat) , DRAAF, DRASS, ADEME, Préfectures de département
Représentants des collectivités territoriales (13)
Conseil Régional de Picardie, Conseils Généraux (3), AMF (3), communautés d'agglomération (5). + Creil (Com. de communes)
Représentants des entreprises (6)
CRCI, CRA, CRMA, Medef, UIMM, UIC
Représentants des salariés (5)
CGT, CFDT, CFTC, FO, CFE-CGC
Représentants des ONG environnementalistes (10)
Picardie Nature, Fédér. Région. Des chasseurs, CSNP, ROSO, URCPIC, AVP, MDRGF, ACNC, ALEP, LPBS

Chaque membre du CP désigne un **correspondant Grenelle** chargé de s'assurer pour son institution de la coordination, de l'information des membres des comités thématiques. Le rendu compte est préparé avec les chefs de file des comités thématiques

Secrétariat technique régional

Comités thématiques



La Démarche du Grenelle

- La gouvernance à 5
- La concertation par groupes thématiques de travail
- l'utilisation de tous les types d'outils de politique publique
 - réglementation
 - communication, information, formation tous publics et professionnels
 - l'incitation fiscale, les bonus-malus,,,
 - mobilisation des acteurs, engagements volontaires, appels à projets, soutien à des opérations individuelles ou collectives
- Mise en place de feuilles de routes, de plans, de schémas, d'observatoires



Pour conclure

Le Grenelle a permis d'accroître la prise de conscience d'enjeux cruciaux.

Des avancées sont visibles : la loi Grenelle (I) est pour la France le plus important ensemble de réformes écologiques.

Des efforts sont encore à faire sur certains points

- la question du nucléaire, des OGM
- la généralisation du calcul en coût global , du principe pollueur-payeur
- la mise en cohérence des outils d'aménagement Scot, pays, PLU, PDU,,,

